

# PLAN DE VENTE et DE BORNAGE

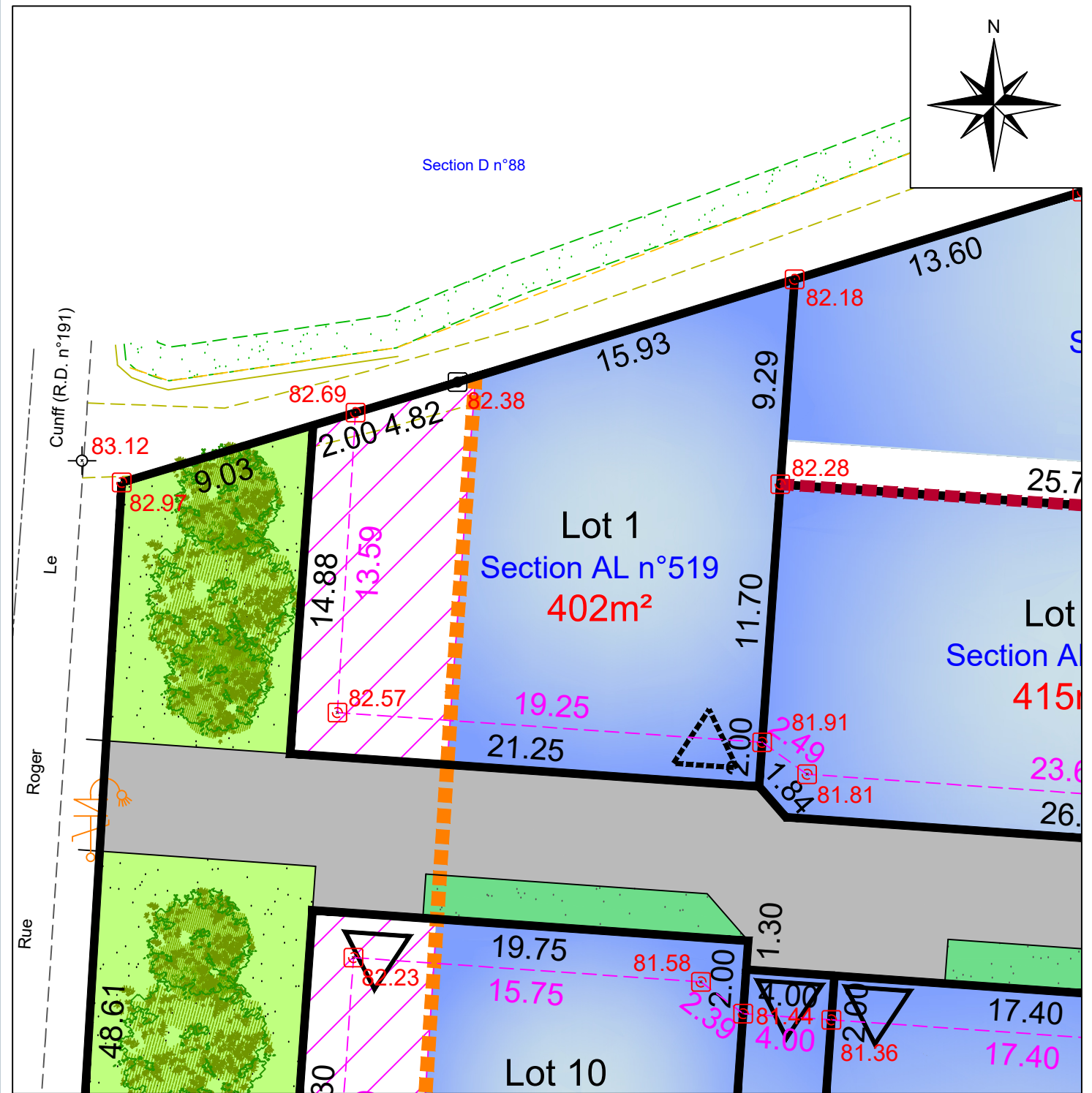
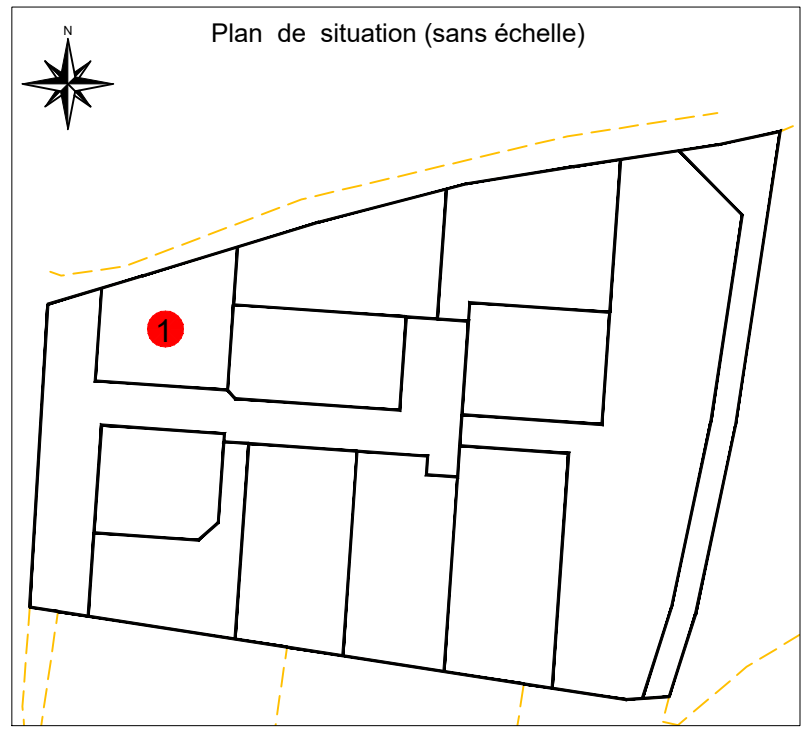
DEPARTEMENT DU MORBIHAN  
 Commune de Pontivy  
 Lotissement: 11 lots  
 "Le Parc Azalée"

- Les constructeurs, architectes et dépositaires de permis de construire devront s'assurer au préalable de l'existence et de la position des réseaux sur le terrain, ou en demandant les plans de récolement au maître d'ouvrage.  
 - Il est conseillé à chaque acquéreur de faire implanter sa construction principale par un Géomètre-Expert et faire vérifier le bornage de son lot.

LOT N°: 1  
 Superficie réelle : 402 m<sup>2</sup>

Réf. Cadastre : Section AL n°519  
 Surface de plancher : 300 m<sup>2</sup>

Signature du Géomètre-Expert + cachet:



Résulte du bornage effectué AVANT TRAVAUX  
 le 12 Mai 2026 (Conforme au plan de bornage et au document d'arpentage)

Echelle: 1/250

Légende du plan de composition en 3D		Accès préconisé (obligation aux acquéreurs de réaliser 2 places de stationnement dont 1 place de stationnement extérieure au minimum sur le terrain d'assiette de la construction)	Légende bornage		
	Lot			Recul de la R. D. n°191	
	Voire		Zone constructible (Lots libre)		Borne nouvelle
	Placette		Macro-lot (4 Logements)		Cotation de lot
	Chemin piéton		Zone non constructible (Lots libres) (marge de recul de 20 m de l'axe de la RD n°191)		Cotation entre bornes
	Stationnement		Zone humide		Point de niveau
	Espace vert		Zone tampon en retrait de la zone humide (10 m) non constructible Hauteur limite (3,50 m sur la limite séparative)		
	Noue paysagère		Accès imposé (obligation aux acquéreurs de réaliser 2 places de stationnement dont 1 place de stationnement extérieure au minimum sur le terrain d'assiette de la construction)		
	Arbre / Arbuste (position indicative)				
	Talus planté				
	Servitude de passage pour la Fibre Optique				